

	Developpement des d			Deve	elopment Canada		DLO	, mornoone	NOT KE	OIOLO.		Proté	gé une fois i	empli - B
	.EVÉ D'EMPLO)) (F												
								N° DE RÉFÉRENCE DU REGISTRE DE PAYE DE L'EMPLOYEUR						
T00016289 T00016287														
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR							5 NUMÉRO D'ENTREPRISE (NE) DE L'ARC 10000025RP9998							
	Guest Busines Promenade Du							SENRE DE PÉ						
			-				_	V - Heb						
Hul Can	l,QC ada				POSTAL									
	NOM ET ADRESSE DE L'EMF	PI OVÉ	(F)		S4W	7 5V1		REMIER JOU		- Δ\/ΔΙΙ	J	M	Α	
	Marcel Tren		, ,					TEMEN 000	IV DE II	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	07	07	2001	
	122 1:5		_		11 DERNIER JOUR PAYÉ				J	М	А			
123 lière avenue Montreal, Québec											26	08	2005	
нон 1н2								DATE DE FIN DE LA DERNIÈRE PÉRIODE DE PAYE			J 27	м 08	A 2005	
13	PROFESSION					14 DATE	PRÉVUE D	E RAPPEL				М	A	
	charpentier					X	DATE NON CONNUE	1 R	ETOUR	NON-PRÉVU				
					975	16 RAISO	ON DU PRÉS	SENT RELEVI	É D'EMP	LOI	INSCRI	RE LE CO	DE A	
EATAGE 2						POUR PLUS	DE RENSE	IGNEMENTS	, APPEL	ER				
15B RÉMUNÉRATION ASSURABLE TOTALE SELON LE TABLEAU À LA PAGE 2							Smith	(514)	. 100	-4567	1			
				\$	9,790.71	N° DE TÉLÉ				ENTS (AUTRE	S OUE LE	SALAIDI	EHARITHE) DAVÉS
15C	LA PREMIÈRE ENTRÉE DOI PAIE FINALE (LA PLUS RÉC	T ÊTRE ENTE).	LA RÉMUNÉRATION ASS LES DÉTAILS DOIT ÊTRE	URAE	BLE DE LA PÉRIODE DE RIT PAR LA PÉRIODE DE	AU CO	OURS DE, E E DE VACA	N PREVISION	N DE OU	APRÈS LA DE JR(S) FÉRIÉ(S	RNIERE	PÉRIODE	DE PAYE.	TAILO
	PAIE SELON LE TABLEAU À RÉMUNÉRATION	LA PA	GE 2. RÉMUNÉRATION	P.P.	RÉMUNÉRATION	\$	4	97.00	J	M	A	\$		
P.P.	ASSURABLE		ASSURABLE		ASSURABLE	Ι Ψ	33	97.00	J		A			
1	818,12	2	386,23	3	386,23				<u> </u>			\$		\vdash
4	475,53	5	0,00	6	386,23				J	м 	A	\$		'
7	386,23	8	386,23	9	386,23			MES (PRÉCISI						
10	386,23	11	386,23	12	386,23	E -	Indem	nité de	dér	art		\$	987	.'65
13	386,23	14	386,23	15	386,23	1						\$		
16	0,00	17	386,23	18	386,23							\$		П
19	386,23	20	386,23	21	386,23	18 OBSE	RVATIONS					Ψ		
22	386,23	23	386,23	24	0,00	-								
25	386,23	26	386,23	27	386,23	-								
						-								
28	386,23	29	386,23	30	386,23	10				,				
31	0,00	32	386,23	33	386,23	19 A COI				É DE MALADIE PAYABLE APR				
34	386,23	35	386,23	36	386,23	DATE		DU PAIEMEN	١T	MONTA	ANT			
37	386,23	38	386,23	39	386,23		м 	А		\$	l		PAR JOUR PAR SEMAI	NE
40	0,00	41	386,23	42	386,23	20 сомми	JNICATION	PRÉFÉRÉE E			° DE TÉL	ÉPHONE		
43	386,23	44	386,23	45	386,23	X	França	is 🗌 Aı	nglais	(613)123-	4567		
46	386,23	47	386,23	48	386,23					DÉCLARATION JE TOUTES LE				N ET
	386,23		386,23		386,23	FORM		NT VÉRIDIQI				20	-	
49	300,23	50	300,23	51	300,23		Leduc							

52

386,23

53

386,23

09

J **07** A 2005

Note importante aux employés

Veuillez conserver ce formulaire de relevé d'emploi (RE). Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) utilise les renseignements qu'il renferme pour déterminer votre admissibilité à des prestations, le taux hebdomadaire de vos prestations et le nombre de semaines payables. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des prestations, veuillez consulter le site Web: www.canada.gc.ca.

Si ce formulaire contient des renseignements erronés, veuillez en avertir immédiatement votre employeur. Ne faites pas les modifications vous-même.

Lorsque vous faites une demande de prestations d'assurance-emploi (AE), remettez cette copie de votre relevé d'emploi à Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi que tous les relevés d'emploi que vous avez reçus au cours des deux dernières années ou depuis la date de début de votre dernière demande de prestations (celle des 2 périodes la plus courte). Ressources humaines et Développement des compétences Canada utilise une copie de ce relevé d'emploi comme protection du fonds d'assurance-emploi contre les abus et la fraude. Votre employeur en conserve une copie.

Si vous ne faites pas, dès à présent, une demande de prestations, conservez ce relevé d'emploi et tous les autres en lieu sûr, pour une période de deux ans à partir de la date inscrite dans la Case 11.

L'information sur ce formulaire est recueillie par Ressources humaines et Développement des compétences Canada à des fins d'administration et de mise en application de la *Loi sur l'assurance-emploi*. La loi oblige les employeurs à émettre ce formulaire lorsqu'il y a interruption de rémunération. L'information sera versée dans les fichiers de renseignements personnels RHDCC PPU 150, 180 et 385 pour une période de 11 ans et sera utilisée et divulguée conformément aux conditions indiquées. Cette information peut aussi être utilisée à des fins d'analyse des politiques, de recherche ou d'évaluation et pour ce faire, il se peut que RHDCC regroupe les informations dont le Ministère a la garde et le contrôle. L'information recueillie sera administrée conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En vertu de cette loi, toute personne a droit à la protection des renseignements personnels la concernant et elle a le droit de les consulter. Les personnes qui veulent consulter les renseignements personnels que le gouvernement détient sur elles peuvent se référer à la publication Info Source qui comprend des instructions sur la façon de procéder de même qu'une description détaillée des fichiers de renseignements personnels. Info Source est disponible dans les Centres de ressources humaines du Canada ou en ligne sur le site Web suivant: http://infosource.gc.ca.

Toute personne qui, pour quelque raison que ce soit, reçoit des prestations d'assurance-emploi auxquelles elle n'a pas droit devra les rembourser. Faire sciemment une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse est une infraction en vertu de la Loi et peut entraîner une amende administrative ou une poursuite judiciaire.

CASES 15A, 15B ET 15C

Le tableau ci-dessous indique le nombre de périodes de paye que doit inscrire l'employeur dans les Cases 15A, 15B et 15C (ou depuis le dernier relevé d'emploi, le nombre le moins élevé des deux).

Genre de Période de paye	Heures assurables totales (Case 15A) et	Rémunération assurable totale
(Case 6)	Rémunération détaillée (Case 15C)	(Case 15 B)
Hebdomadaire	Dernières 53 périodes de paye	Dernières 27 périodes de paye
Quinzaine	Dernières 27 périodes de paye	Dernières 14 périodes de paye
Bimensuelle	Dernières 25 périodes de paye	Dernières 13 périodes de paye
Mensuelle	Dernières 13 périodes de paye	Dernières 7 périodes de paye
13 périodes de paye par année (ou moins si la période est plus courte)	Dernières 14 périodes de paye	Dernières 7 périodes de paye

Case 15A - Heures assurables totales

Total des heures assurables des périodes de paye selon le tableau ci-dessus. Par exemple, pour une période de paye hebdomadaire, il faut déclarer le total des heures assurables des 53 dernières périodes de paye consécutives, ou moins si la période d'emploi est plus courte.

Case 15B - Total de la Rémunération assurable

Total de la rémunération assurable des périodes de paye selon le tableau ci-dessus. Par exemple, pour une période de paye hebdomadaire, il faut déclarer le total de la rémunération assurable des 27 dernières périodes de paye consécutives, ou moins si la période d'emploi est plus courte.

Case 15C - Rémunération assurables détaillée par période de paye

Il faut commencer par la rémunération assurables de la dernière (la plus récente) période de paye assurée. Il faut déclarer les détails par période de paye suivant le tableau ci-dessus. Par exemple, lorsque la période de paye est à la quinzaine, il faut déclarer la rémunération assurables pour chacune des 27 dernières périodes de paye, ou moins si la période d'emploi est plus courte. Sans travail ni rémunération, il faut déclarer « 0.00 » pour la période de paye correspondante.

Case 16 - Codes

A - Manque de travail B - Grève ou lockout C - Retour aux études
D - Maladie ou blessure E - Départ F - Grossesse/parental
G - Retraite H - Travail partagé J - Formation en apprentissage
M - Congédiement N - Congé non rémunéré K - Autres
Z - Congé de compassion P - Parental